



Financer la nutrition pendant et après la pandémie de COVID-19 : implications pour un gestionnaire africain du budget

Les expériences de la commission de la CEDEAO

ERNEST AUBEE

Chargé du département de l'agriculture

Commission de la CEDEAO

9 juillet 2020

Actions de la CEDEAO face à la COVID-19

1. Établissement d'un mécanisme de coordination pour adresser la gestion et le contrôle de la pandémie. Comités présidentiel et ministériel et des groupes de travail pour coordonner les actions régionales et nationales.
2. L'objectif principal de ces groupes de coordination est de sauver des vies, de contenir la propagation de la COVID-19, de pourvoir des mesures palliatives aux populations vulnérables, d'apporter des systèmes de soutien aux économies locales et nationales et le développement de filets de sécurité adaptés.

Inclusion de la nutrition et le commerce alimentaire transfrontière

1. Intégration de la sécurité alimentaire dans l'*ECOWAP* (2025), *RAIP-FNS* et *NAIPs*.
2. Opérationnalisation du plan d'intervention face à la COVID-19 dans la région CEDEAO. Adresser de façon holistique la santé, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la protection sociale, les moyens de subsistance, le plaidoyer.
3. Son Excellence le Président Muhammadu Buhari du Nigéria a été désigné par la CEDEAO et les Chefs d'état et de gouvernement comme parrain du plan d'intervention contre la COVID-19. Assurer la coordination régionale du plan d'intervention.

(Suite ...)

4. Réalignement des budgets départementaux 2020 de la CEDEAO et des plans de travail pour focaliser sur les activités liées à la COVID-19. DAEWR a revu son budget pour s'atteler aux préoccupations liées à la question de sécurité alimentaire et de nutrition dans 15 pays membres.
5. Plaidoyers sur des accords/directives sur le plan mondial, continental et régional.
6. Partenariat et mobilisation des ressources. Ex. Le développement de nouvelles initiatives – Le programme de résilience du système de nutrition de la Banque mondiale, d'autres institutions régionales et des partenaires au développement.

Accessibilité aux résultats en nutrition dans les États membres

1. Plaidoyer envers les États membres pour assurer que les programmes de nutrition bénéficient aux plus vulnérables et aux pauvres.
2. Soutenir les filets de sécurité en nutrition: réserves en céréales alimentaires, programmes de nutrition en milieu scolaire modifiés.
3. Encourager l'élevage de petits ruminants et la plantation de légumes au sein des ménages.
4. Pourvoir des mesures palliatives de façon durable à travers un fonds de solidarité.
5. Augmenter les investissements dans l'alimentation et la nutrition avec emphase sur la Déclaration de Maputo de 2014 et d'autres engagements régionaux et continentaux.
6. Provision pour les entrants agricoles et des systèmes de soutien à temps pour garantir une bonne récolte pour la campagne agricole 2020/2021.